

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRÊTÉS DU MAIRE

CIRC 2025-99 – Réglementation de stationnement et de circulation rue Saint Michel pour Travaux sur le lotissement Croix St Marc

Le Maire de MAICHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande effectuée par - Elodie Cassard SARL DROMARD,

Vu l'avis favorable du Service Territorial d'Aménagement en date du 04/11/2025

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation pendant les Travaux sur le lotissement Croix St Marc.

ARRÈTE

Article 1 : A partir du 10/11/2025 jusqu'au 30/11/2025, la circulation sera alternée pour tous les véhicules rue Saint Michel à hauteur du 55, sur le territoire de la commune de Maîche et le stationnement sera interdit pour tous véhicule aux abords du chantier.

Article 2 : L'entreprise DROMARD, chargée des travaux, mettra en place la signalisation qui s'impose pour matérialiser le présent arrêté et protéger les usagers : Barrières et alternat.

Article 3 : La gendarmerie et le service de police municipale sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur Elodie Cassard SARL DROMARD
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur le chef de centre de secours principal de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de la ville.

A Maîche, le 04/11/2025

Le Maire,
Régis LIGIER

